

Conseil Municipal du 09 mars 2016

Présents :

Jean-Yves DE MONTGOLFIER – Pascale MARION – Jocelyne MOULIN - Jean-Louis POLETTI – Sylvie GUISSSET — Antonio DIONISIO – Frédéric SEGUIN - Valérie BRESSAND -Bruno DEGENETAIS - Philippe MARCE -Catherine MOLARD – Bruno GIRARD –:

Absents : Stéphanie NOSI - Claire D'AGOSTINO- David CHAUMEIL

Secrétaire de séance : Pascale MARION

Ordre du jour :

- Loire le Département : convention d'assistance technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale 2016
- Salle des fêtes- location de la salle 3
- TAFTA- courrier à Monsieur le Premier Ministre
- Fibre optique : SERP- SIEL : Convention mise à disposition du domaine public communal éclairage public supports et fourreaux
- Cérémonies commémoratives
- Libre circulation des élèves de l'école de musique de Chavanay

La séance est ouverte à 20h14

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 27/01/2016

Adopté à l'unanimité

Loire le Département : convention d'assistance technique pour la gestion et l'entretien de la voirie communale 2016

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que Le département de la Loire propose de mettre à disposition une assistance technique pour les communes rurales en matière de voirie pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et d'appui à la maîtrise d'œuvre.

Le coût de la participation financière est différencié selon la nature de la prestation ;

-Pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, participation de 1€/habitant/an.

-Pour les prestations de maîtrise d'œuvre, participation forfaitaire et fixée à 1 500€ quel que soit le montant des travaux (maximum 30 000 €) soit 5% des travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention avec le département de la Loire afin de bénéficier de ce service.

Salle des fêtes- location de la salle 3

Lors de vacances scolaires, l'atelier couleur pastel loue, par demi-journée, la salle 3 de la salle des fêtes de St Michel sur Rhône. A la demande du Centre des Finances la convention doit être réactualisée.

Le conseil Municipal à l'unanimité renouvelle la convention et fixe les frais d'occupation de la salle trois à 10 euros par demi-journée.

TAFTA- courrier à Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'il a été décidé lors du Conseil municipal du 21 mai 2015 de placer la commune hors du traité dit " du grand marché transatlantique " TAFTA (Transatlantic free Trade Area)

Dans cette démarche, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adresser un courrier commun écrit par le Collectif STOP TAFTA Loire Sud à Monsieur le Premier Ministre afin de lui faire part de l'inquiétude concernant les négociations en cours entre les instances européennes et les Etats-Unis ou le Canada.

Les conseillers rappellent au Maire que la convention avait été adoptée à la majorité et non l'unanimité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, décide à la majorité d'envoyer le courrier, à Monsieur le Premier Ministre, en son nom. (11 POUR et 1 ABSTENTION)

Fibre optique : SERP- SIEL : Convention mise à disposition du domaine public communal

Pascale Marion, Première Adjointe au Maire rappelle la réunion 3 mars 2016 portant sur l'implantation de la fibre optique sur la Commune.

Celle-ci s'est déroulée en présence de Mme le Maire de Vérin, M. Antonio DIONISIO, Adjoint au Maire, Monsieur le Maire, le SIEL et Les entreprises SERPOLLET-SERP qui réaliseront les travaux.

Lors de cette réunion les élus ont travaillé sur d'implantation du poste technique, une première proposition proche du parking de la place maire ne correspondait pas esthétiquement.

Le choix du point de mutualisation se porte sur le parking du jeu de boules. Le bâtiment sera traité avec haie végétalisée afin de mieux s'intégrer dans le paysage.

Un échange a été fait pour trouver un consensus entre les réseaux existants aérien et enterré. La commune est en attente du schéma final et de la convention formalisant l'exploitation.

Le réseau de la fibre proviendra de la Commune de Chavanay par la route du bois Lombard.

Les raccordements individuels sont prévus pour 2017 et l'exploitation pour 2018. 100% des habitations pourront disposer de la fibre optique.

Cérémonies commémoratives

Monsieur le maire explique que les cérémonies du 11 novembre et 8 mai sont célébrées chaque fois sur les deux communes Vérin et St Michel sur Rhône en début et fin de matinée.

En accord avec l'association des anciens combattants (ADCPG CATM PELUSSIN), Monsieur le Maire propose que les cérémonies ne soient organisées qu'une fois sur les communes en alternance.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification en attente de l'accord du Conseil Municipal de la commune de Vérin.

Libre circulation des élèves de l'école de musique de Chavanay

Monsieur le Maire explique que les écoles de musique de Maclas, Saint Pierre de Bœuf, Pélussin et de Chavanay accueillent des élèves des communes avoisinantes.

La Société Musicale de Chavanay compte parmi les élèves de son école de musique, des habitants de la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de marquer son accord de principe l'autorisant à signer le certificat de libre circulation des élèves.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le certificat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.